

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 7 mai 2020 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu la décision du 6 avril 2020 de la présidente du conseil régional d'Ile-de-France,

Arrête :

Article 1^{er}

La région Ile-de-France dispose d'un représentant au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre des collectivités territoriales d'implantation de l'école.

Article 2

M. Lecoq (*Jean-Pierre*), conseiller régional de la région Ile-de-France est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant désigné par la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

Article 3

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 mai 2020.

Le ministère de l'économie et des finances :
Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
LUC ROUSSEAU